

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

La Roche-sur-Yon, le

HOTEL-DE-VILLE

Place du théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FÉVRIER 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il donne lecture des pouvoirs :

- Patrick DURAND	pouvoir à Malik ABDALLAH
- Laurence GILLAIZEAU	pouvoir à Bruno GUILLOU
- Ambroise GASNET	pouvoir à Sophie MONTALÉTANG
- Dominique BOISSEAU-RAPITEAU	pouvoir à Françoise BOUET
- Christophe BLANCHARD	pouvoir à Bernard QUENAULT
- Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	pouvoir à Michèle JOSSIER
- Romain BOSSIS	pouvoir à Nicolas HÉLARY
- Myriam DESPRÈS	pouvoir à Martine CHANTECAILLE

Il propose la désignation de Monsieur Dominique Guillet en qualité de secrétaire de séance puis il appelle aux remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

Après vote le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le premier dossier inscrit à l'ordre du jour :

1. Création d'un poste de 17^{ème} adjoint au Maire

Monsieur le Maire : La délibération nous rappelle que l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) nous permet de créer ce 17^{ème} poste d'adjoint. Il vous est donc demandé d'approuver la création de ce poste.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Maire, chers collègues, je ferai une intervention générale qui vaudra pour l'ensemble des délibérations qui ont trait à la réorganisation de votre majorité municipale, c'est-à-dire les délibérations 1 à 9.

Vous nous proposez aujourd'hui de valider des changements de délégations et de commissions en cours de mandat, alors que rien ne laissait présager ces modifications récemment. Nous avons cru comprendre qu'il s'agissait de prévenir une situation de possible futur conflit d'intérêts lié à l'évolution de la profession de Monsieur ABDALLAH. Pourtant, lorsque le journal *Sans-culotte* avait mis au jour le possible conflit d'intérêts de notre collègue Madame RAYNAUD, suite au financement de son employeur par la Collectivité, vous aviez revendiqué haut et fort à l'époque de placer en responsabilités des hommes et des femmes dont le métier était en lien avec leur délégation. Cette modification de délégation de Monsieur ABDALLAH vient donc contredire vos déclarations d'alors, preuve, si besoin était, que la situation en termes d'éthique politique est bien discutable et difficile.

Pour ce qui est de Monsieur ABDALLAH, et s'il s'agit bien de prévenir une situation de futur conflit d'intérêts, nous nous réjouissons plutôt de cette évolution dans vos positionnements. Tant pis si le bon sens vendéen que vous aviez également revendiqué, équivalent au conflit d'intérêts selon vous, en prend un petit coup au passage. En tout cas, s'il s'agit bien d'éthique politique, nous disons bravo.

Malheureusement, vous nous avez plutôt habitués à tenter de passer sous silence les agissements de votre entourage. Je viens de rappeler l'affaire concernant Madame RAYNAUD, et je rappellerai aussi que lors des détournements de fonds publics de votre directeur de cabinet, ce dernier était parti travailler en toute discrétion chez votre ami des Sables d'Olonne. Il avait fallu la divulgation et la pression de la presse pour que cette affaire sorte finalement au grand jour. D'ailleurs, nous attendons toujours toute la transparence sur cette affaire pour y voir plus clair à notre échelle, après que vous avez refusé la tenue d'une commission municipale sur ce sujet.

C'est pourquoi vous nous permettez aujourd'hui de nous étonner de la soudaineté avec laquelle les modifications de délégations et de commissions s'opèrent. Tout cela nous apparaît bien précipité, surtout lorsque ces modifications de délégations – et notamment celles de Monsieur ABDALLAH –, interviennent encore dans un contexte où la presse a sorti deux dossiers coup sur coup au mois de janvier qui posent de nombreuses questions, et qui concernent la délégation à l'urbanisme.

Monsieur le Maire : « Je précise qu'il ne s'agit pas de la presse, mais du *Sans-culotte* ! »

Stéphane IBARRA : « Pour rappel, le premier de ces dossiers sorti par le journal Ouest-France concerne l'implantation de l'enseigne Espace émeraude à Saint-André d'Ormay. Selon la Préfecture, ce projet était en contradiction avec les règles d'urbanisme fixées par la Ville. Pourtant, toujours selon la presse, ce projet était étonnement soutenu par les élus de la majorité. Or, il a fallu un recours juridique de Monsieur le Préfet pour bloquer cette contradiction flagrante.

Le deuxième de ces dossiers, sorti hier par le journal *Sans-culotte*, concerne cette fois-ci des opérations de préemption de la Ville, en particulier une préemption sur la vente d'un bien immobilier dans le quartier des Halles. En effet, selon le journal, la Ville n'a pas fait acte de préemption lorsque l'oncle de Monsieur ABDALLAH a voulu acheter ce bien qu'il loue actuellement. La vente entre le propriétaire de l'immeuble et Monsieur Abdallah n'ayant finalement pas pu se faire, le vendeur a trouvé un nouvel acquéreur un an plus tard. Or, cette fois-ci, la Ville a fait acte de préemption, pour un prix inférieur de plus de 200 000 euros à la proposition faite par le nouvel acquéreur. Vous comprendrez que cette affaire interroge fortement sur qui a donné cet ordre de préemption, et dans quel but. De plus, pourquoi ne pas l'avoir fait un an plus tôt ? Cette intervention ne semble avoir pour seul objectif que d'empêcher cette vente.

Nous attendons bien sûr qu'une enquête soit menée sous le couvert d'une commission municipale spécifique – ce qui serait déjà un premier pas –, pour déterminer les tenants et les aboutissants de ces deux affaires, et pour que la plus grande transparence soit faite. S'il s'avérait au final que ces enquêtes révèlent que des interventions politiques ont eu lieu pour favoriser telle enseigne ou tel proche, les élus concernés ne devraient pas seulement changer de délégation, mais bien démissionner de leur mandat pour manquement à l'éthique.

Dans l'attente, nous voterons contre l'ensemble des délibérations concernant les remaniements municipaux proposés, qui représentent tout de même un tiers de l'ordre du jour, considérant que ceux-ci ne concernent que la majorité, et non l'opposition. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais préciser plusieurs points. Tout d'abord, Monsieur IBARRA, faites attention aux paroles que vous prononcez, car la diffamation n'est pas loin dans vos propos, et pour le coup, les tribunaux pourraient très bien être appelés. D'autre part, ce que vous appelez un journal n'en est pas un, puisqu'il s'agit d'un mensuel. De plus, celui-ci frôle le torchon à de nombreuses reprises, et pour ici, c'est de la diffamation. Monsieur ABDALLAH va donc prendre la parole pour vous donner toutes les explications. Enfin, et comme je le dis souvent, cela nous rassure énormément que vous ne votiez pas nos délibérations, cela marque une différence politique. En aucun cas je ne voudrais être assimilé à ce que vous avez pu faire vous et Madame CHANTECAILLE dans les précédentes municipalités. Bien au contraire. Encore une fois, attention aux mots que vous utilisez.

Concernant la commission municipale, soit vous êtes absent trop souvent, soit vous êtes sourd volontairement, soit vous avez un problème de compréhension, car je vous ai lu à multiples reprises la réponse de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). »

Malik ABDALLAH : « Tout d'abord, je voudrais vous remercier de parler d'éthique politique, puisque j'ai effectivement eu une évolution professionnelle, et que j'ai aussitôt demandé à Monsieur le Maire de me désengager de l'ensemble de mes missions qui pouvaient être incompatibles avec cette nouvelle activité dès que j'ai appris cette nouvelle. Je vous remercie donc de souligner cette éthique politique.

J'en viens maintenant aux deux dossiers que vous évoquez. Concernant l'enseigne Espace émeraude, je rappelle qu'il y a eu une CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial), et qu'il y a simplement eu une différence d'interprétation entre la Préfecture et la Ville. Il s'agissait en effet de l'installation d'un commerce de gros – qui est totalement compatible avec ce lieu –, alors que la Préfecture avait estimé qu'il s'agissait d'un commerce de détail – qui lui est incompatible avec ce lieu. Le porteur de projet a donc décidé de se retirer face aux difficultés avec la Préfecture, alors qu'il aurait très bien pu s'installer.

Concernant le deuxième dossier, vous mentionnez le journal *Sans-culotte*. Personnellement, je trouve vos propos détestables, car vous mentionnez un article dans lequel je suis intervenu, alors que les journalistes n'ont pas retranscrit la totalité de mon intervention. C'est dommage, car ce que vous dites est faux, et il n'y a pas eu de vente. Vous parlez donc d'une personne de ma famille qui loue un local, alors qu'il n'y a eu aucune vente. Par conséquent, il ne peut pas y avoir eu de préemption de la part de la Ville, et plus précisément de la part d'Oryon. Au final, ce bien a été acquis par un investisseur, qui a d'ailleurs investi dans une dizaine d'endroits de la Ville. Nous nous sommes donc positionnés avec Oryon pour installer quelque chose à l'étage, comme nous le faisons avec tous les investisseurs qui achètent pour créer un commerce en rez-de-chaussée sans rien installer au-dessus.

Quoi qu'il en soit, le simple fait que vous mentionniez cet article est détestable, et signifie que vous faites porter le doute sur quelque chose que vous n'avez même pas vérifié. Autrement dit, vous dites des mensonges devant tout le monde, et vous profitez des Conseils municipaux et de la présence de la presse et du public pour annoncer de telles choses. Il serait bien d'étudier vos propos avant de parler, surtout dans des affaires qui peuvent être très compliquées. D'ailleurs, ceux qui me connaissent savent très bien que je fais très attention à ne pas tout mélanger. C'est pour cette raison que j'ai demandé à ce que toutes mes délégations me soient retirées. Sans cela, vous m'auriez accusé d'être resté dans la commission de l'urbanisme, qui traite justement des sujets que je viens d'évoquer. Je suis donc droit dans mes bottes, et je trouve vraiment détestable de porter des choses qui ne sont pas vérifiées devant le Conseil municipal. Vous actez uniquement sur la forme et non sur le fond, ce qui est vraiment dommage. Cela étant, c'est un peu à l'image de vos quelques années de mandat. J'attends simplement de vous d'éviter de polémiquer sur des choses non avérées, et que vous vérifiez vos sources. Encore une fois, je trouve tout cela détestable. »

Guy BATIOU : « J'aimerais poser une seule question. Quel est le lien entre ce 17^{ème} adjoint et les quartiers, puisque Monsieur ABDALLAH quitte son poste d'adjoint ? Autrement dit, quelle est la nécessité de créer un autre poste ? »

Monsieur le Maire : « J'ai tout simplement estimé avec mon équipe que nous pouvions renforcer l'exercice de cette activité municipale avec un 17^{ème} adjoint. De plus, cela fait partie des choses qui

nous sont autorisées. Contrairement à ce que vous dites, il n'y a absolument rien de subit, et je n'avais aucune raison de vous annoncer la réorganisation de mon équipe trois mois avant. D'ailleurs, vous ne l'auriez pas fait. Cette décision n'a donc rien de précipité, et cela fait déjà plusieurs mois que nous travaillons sur ce sujet. Les choses sont claires et vous avez été prévenus dans les temps pour que vous puissiez réagir à vos différentes nominations dans les commissions. Je n'ai rien d'autre à ajouter. »

Stéphane IBARRA : « Je vous remercie pour les leçons que vous venez de nous adresser. Je voudrais simplement vous rappeler deux-trois choses. Quand on donne une leçon, l'élève peut être réactif – et je sais de quoi je parle. Cependant, interrogez-vous aussi sur vos pratiques. Personnellement, je n'ai pas les éléments pour juger de cette affaire. »

Monsieur le Maire : « Dans ce cas, ne parlez pas pour rien ! »

Stéphane IBARRA : « Je ne parle pas pour rien. Ça, c'est votre regard. »

Monsieur le Maire : « Vous avez affirmé des choses ! »

Stéphane IBARRA : « Je n'ai pas affirmé. J'ai relayé un certain nombre d'interrogations. Je suis désolé de vous le dire, mais vos réponses ne lèvent aucunement le doute sur le fait qu'il faut un certain nombre d'articles de presse pour que la transparence soit levée. D'autre part, vous nous avez renvoyés à la réponse de la CADA, mais rien ne vous empêche de créer une commission municipale spécifique pour être en conformité avec les propos de la CADA. Il manque simplement votre volonté. Enfin, vous dites que nous intervenons uniquement sur de la polémique. Or, je vous invite à visionner toutes les interventions de séances, qui montrent combien vous prenez avec intérêt les contributions des collègues de la majorité lorsqu'ils vous apportent des éléments de réponses ou qu'ils vous donnent une vision différente. Nous discuterons ensuite de qui instrumentalise la parole une fois que vous aurez fait ce travail. »

Monsieur le Maire : « Je vous rassure, nous reprenons systématiquement vos déclarations, et toutes celles et ceux qui suivent le Conseil municipal pourront en juger par eux-mêmes. Vous avez l'art extraordinaire de retourner les arguments et les situations. Dire ici que nous sommes des donneurs de leçons ! Réécoutez plutôt vos interventions depuis trois ans, car ce n'est que ça d'un bout à l'autre. Depuis trois ans, vous vous bornez non pas à faire des propositions – même si cela arrive parfois –, mais à donner des leçons en permanence. « Vous devriez faire ci », « vous devriez faire cela », « je considère que », « la manière de faire n'est pas la bonne ». Voilà le ton professoral et calme que vous utilisez en permanence, comme vous savez le faire, mais sans aucun fondement. Lorsque vous affirmez des choses sur Monsieur ABDALLAH comme vous venez de le faire, c'est juste honteux et méprisable, et cela ne vous grandit pas. De même, relayer les propos d'un journal qui n'a absolument rien vérifié de ce qu'il annonce, cela ne vous grandit pas. Vous valez mieux que ça. Vous êtes élu depuis plusieurs décennies et vous vous permettez d'avoir de tels usages. C'est triste et catastrophique. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

2. Élection du 17^{ème} adjoint

Monsieur le Maire : Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection du 17^{ème} adjoint au Maire à bulletin secret. Y a-t-il des candidats à ce poste ?

Danielle MARTIN : « Je me porte candidate au poste de 17^{ème} adjoint. »

Monsieur le Maire : « Je vous propose donc de procéder au vote, Madame AUBIN-SICARD et Monsieur ABDALLAH étant désignés pour constituer le bureau de vote.

Il est procédé au vote du 17^{ème} adjoint à bulletin secret.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 37
- Votes pour : 35
- Votes blancs : 2

Après vote, Madame Danielle MARTIN est désignée 17^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les délégations respectives des élus adjoints et conseillers municipaux :

Délégations des adjoints au Maire

- Mobilités publiques et déplacements : Malik ABDALLAH ;
- Sport : Sébastien ALLAIN ;
- Commerce, artisanat, occupation commerciale du domaine public : Frédérique PÉPIN ;
- Aménagement, urbanisme, bâtiments publics, espace rural, et commission de sécurité : Pierre LEFEVRE ;
- Solidarité, CCAS et CIAS : Sophie MONTALÉTANG ;
- Mairie annexe de Saint-André d'Ornay, jeunesse et engagement : Myriam RATIER ;
- Handicap, accessibilité et inclusion : Patricia LEJEUNE ;
- Relations internationales, Europe, identité napoléonienne et musée : Philippe PORTÉ ;
- Sécurité, tranquillité publique, règlementation, prévention des inégalités, administration générale et état civil : Danielle MARTIN.

Délégation des conseillers municipaux

- Vie des quartiers en lien avec le sport et équipements sportifs : Dominique GUILLET ;
- Santé, prévention et attractivité médicale : Patricia MURAIL-GENTREAU ;
- Politique caritative, insertion et logement social : Jean-Pierre LELOUP ;
- Animation et dynamisme commercial, marchés : Aurore RAVEZ ;
- Relations avec les clubs sportifs : Cyril BRÉHÉRET ;

3. Organisation et composition des commissions municipales

Monsieur le Maire : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réorganisation des commissions municipales, ainsi que leur composition, de la façon suivante :

Commission n° 1 : Finances, personnels, travaux, mobilité en environnement

- Présidente : Sylvie DURAND ;
- Vice-présidente : Anne AUBIN-SICARD ;
- Membres : Malik ABDALLAH, Patrick DURAND, François CAUMEAU, Laurence GILLAIZEAU, Françoise BOUET, Christophe BLANCHARD, Nicolas HÉLARY, Aurélie VIEILLEDENT et Stéphane IBARRA.

Commission n°2 : Aménagement, urbanisme, commerce, artisanat, politique des quartiers, espace rural, économie sociale et solidaire

- Président : Pierre LEFEVRE ;
- Vice-président : Bernard QUENAULT ;
- Membres : Frédérique PÉPIN, Nathalie GOSSELIN, Françoise RAYNAUD, Bruno GUILLOU, Aurore RAVEZ, Romain BOSSIS, Florence LEMAIRE et Guy BATIOU.

Commission n° 3 : Solidarité, santé, handicap, sécurité, prévention, médiation et instances consultatives

- Présidente : Sophie MONTALÉTANG ;
- Vice-présidente : Danielle MARTIN ;
- Membres : Patricia LEJEUNE, Michèle JOSSIER, Ambroise GASNET, Patricia MURAIL-GENTREAU, Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Jean-Pierre LELOUP, Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, David SALLÉ et Claire MAURIAT.

Commission n° 4 : Education, culture, sport, jeunesse, événements, et relations internationales

- Président : Jacques BESSEAU ;
- Vice-président : Sébastien ALLAIN ;
- Membres : Maximilien SCHNEL, Myriam RATIER, Philippe PORTÉ, Béatrice BICHON-BELLAMY, Dominique GUILLET, Aurélien ROHO, Romain BROCHARD, Cyril BRÉHÉRET, Martine CHANTECAILLE et Myriam DESPRÈS.

Claire MAURIAT : « J'aimerais intervenir concernant ce changement d'organisation. Autant des changements de personnes peuvent s'entendre, autant nous ne voyons aucune cohérence politique ou organisationnelle à séparer d'une part les travaux, la mobilité et l'environnement dans une commission, et l'aménagement et l'urbanisme dans une autre commission. De la même façon, nous nous demandons pourquoi changer l'intitulé précédent de « transition écologique » par « environnement », ce dernier terme étant assez vague et dénotant un bien moindre engagement dans les actions rendues urgentes et nécessaires par le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Par conséquent, nous voterons contre cette réorganisation. »

Monsieur le Maire : « Vous votez contre, mais cela signifie-t-il que vous refusez aussi de participer aux commissions ? Je pose la question car... »

Claire MAURIAT : « Je vote contre le changement d'organisation des commissions. »

Monsieur le Maire : « Je ne vous ai pas interrompue. »

Claire MAURIAT : « Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas une raison pour ne pas se respecter. »

Nicolas HÉLARY : « En l'occurrence, ne parlez pas de respect, Monsieur le Maire ! »

Monsieur le Maire : « Je suis désolé, il faut respecter les gens autour de vous. »

Guy BATIOU : « Je confirme que l'intervention de Madame MAURIAT était tout à fait respectueuse. Je pense qu'il faut arrêter, car tout cela devient particulièrement fatigant et pénible. »

Monsieur le Maire : « Je suis d'accord avec vous. Je ne parlais pas de l'intervention de Madame MAURIAT, mais de ce qu'elle a dit ensuite. »

Guy BATIOU : « S'agissant du fond, le terme d'environnement est un très mauvais signal envoyé. Vous nous avez souvent reproché que l'écologie était l'affaire de tous. En l'occurrence, si l'écologie au sens environnemental est bien l'affaire de tous, elle ne l'est plus au sens de la transition énergétique indispensable. Vous envoyez donc un très mauvais signal, raison de plus pour voter contre. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

Stéphane IBARRA : « Pourrions-nous s'il vous plaît avoir une suspension de séance de cinq minutes ?

Monsieur le Maire prononce la levée temporaire de la séance.

17 heures 38 : Suspension de séance.

17 heures 43 : Reprise de séance.

Guy BATIOT : « Nous avons décidé de ne pas continuer cette séance de Conseil municipal dans ces conditions. »

Monsieur le Maire: « C'est votre responsabilité. Merci. »

17 heures 44 : Les élus de l'opposition quittent la salle.

4. Règlement intérieur du Conseil municipal - Modifications

Monsieur le Maire: La modification de la composition des commissions municipales nécessite de modifier la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2021 relative la modification du règlement intérieur.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

5. Désignation des élus dans différents organismes

Monsieur le Maire : Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de ses membres dans les différents organismes où il est représenté.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

6. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la SAEML Oryon

Monsieur le Maire : Il est proposé au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la SAEML Oryon. Les titulaires proposés sont Luc BOUARD, Françoise RAYNAUD, Pierre LEFEBVRE (en remplacement de Malik ABDALLAH), Frédérique PÉPIN, Jean-Pierre LELOUP, Bernard QUENAULT, Anne AUBIN-SICARD et Florence LEMAIRE.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

7. Indemnités allouées aux élus municipaux dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale sans majoration

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux élus.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

8. Application des majorations aux indemnités allouées aux élus municipaux

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer les majorations d'indemnités de fonction des élus municipaux régies par l'article L 2123-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire: « Même si les élus de l'opposition ont quitté la salle – ce qui est dommage –, nous devons cependant des débats complets à celles et ceux qui nous regardent et qui sont présents ce soir,

et pas simplement un défilé de délibérations parce que l'opposition a claqué la porte après avoir mis le feu au Conseil en insultant l'un de nos adjoints. J'aimerais donc vous parler des indemnités, qui est un sujet important et souvent un sujet tabou.

Lorsque nous avons été élus en 2014, la globalité des indemnités perçues par l'équipe précédente était de 53 314 euros. Nous avons alors promis de réduire les indemnités des élus de 10 %. Or, nous avons fait davantage, puisque nous les avons réduites à 45 813 euros. Aujourd'hui, nous sommes à 46 488 euros, avec cette modification, soit 12,8 % de moins que les indemnités perçues par l'équipe de Pierre REGNAULT. Quand on parle de donneur de leçon, il faut aussi pouvoir caler les choses en termes de promesses, car c'est bien nous qui avons diminué ces indemnités, et en aucun cas l'équipe précédente qui passe son temps à nous donner des leçons. Je précise même que Monsieur IBARRA, qui était adjoint à l'époque dans le Conseil municipal, recevait une indemnité d'adjoint plus élevée que celle des adjoints d'aujourd'hui. Il recevait en effet 600 euros de plus que les adjoints d'aujourd'hui, et Madame CHANTECAILLE, qui était conseillère déléguée recevait elle 230 euros de plus.

Alors à tous ceux qui donnent des leçons, je veux vraiment que l'on entende ces chiffres. Il me semblait important de les rappeler à celles et ceux qui nous regardent ce soir. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

9. Délégation d'attributions au Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Sylvie DURAND : Le Conseil municipal est appelé à déterminer le périmètre des délégations accordées au Maire en application de l'article L.2122.22 du CGCT.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10. Demandes de subventions au titre de la DSIL 2023

Sylvie DURAND : Pour la campagne DSIL et DETR 2023, des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat pour les projets suivants :

- Extension du Centre municipal de santé (240 00 euros) ;
- Requalification du quartier de la Garenne (540 000 euros) ;
- Nouvel Hôtel-de-Ville et d'Agglomération (1 000 00 d'euros).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

11. Demande de subvention pour la rénovation de l'église Saint-Louis (phase 3 : chœur et chapelles)

Sylvie DURAND : Initiés en 2016, les travaux de restauration de l'église Saint-Louis sont établis en quatre phases :

1. Réfection de la sacristie.
2. Rénovation des couvertures, reprise des ouvertures, restauration des beffrois, escaliers et cloches, et remplacement du chauffage.
3. Restauration du chœur et des chapelles latérales.
4. Restauration extérieure

Pour cette troisième phase de travaux, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter deux subventions auprès de l'Etat et de la Région Pays de la Loire.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

12. Restructuration et extension du groupe scolaire Montjoie - Attribution des marchés de travaux

Sylvie DURAND : La ville de La Roche-sur-Yon a entrepris la restructuration et extension du groupe scolaire Montjoie. Pour ce faire, un maître d'œuvre externe a été choisi. Il s'agit du cabinet Joyau. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des marchés de travaux.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

13. Convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et le Comité des œuvres sociales et loisirs (COSeL)

Sylvie DURAND : Depuis plusieurs années déjà, un partenariat fort a été mis en place avec le Comité des œuvres sociales et loisirs (COSeL), association gérée directement par les représentants du personnel de la collectivité, dont l'objectif est de développer pour l'ensemble des agents une action sociale de proximité. La convention annexée à la présente délibération vise à préciser l'ensemble des moyens (financiers, humains et matériels) mis à disposition par la Collectivité, afin d'assurer le fonctionnement du COSeL. Il est proposé au Conseil municipal d'en approuver les termes.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

14. Fourniture de produits appertisés et de produits d'épicerie conventionnels ou issus de l'agriculture biologique - Convention de groupement de commandes

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits appertisés et de produits d'épicerie conventionnels ou issus de l'agriculture biologique pour le Centre municipal de restauration (CMR) et le CCAS de la ville de La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

15. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Aménagement des espaces publics du quartier des Halles. Avenant n° 7 ;
- Souscription de différents contrats d'assurance. Avenants aux lots 1 et 3 ;
- Divers travaux d'aménagement d'espaces publics. Avenants aux lots 1 et 3 ;
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage à l'aménagement des espaces publics de l'Ilot de la Poste - Avenant n° 1.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

16. Société d'économie mixte Oryon - Modification du capital social

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des articles 6 et 7 des statuts de la SEM Oryon relatifs au capital social suite à l'augmentation de capital par incorporation des réserves et en nature, et d'autoriser son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM à voter en faveur des résolutions concrétisant ces augmentations de capital et ces modifications statutaires.

Question adoptée à l'unanimité par 28 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Jean-Pierre LELOUP.

17. Autorisation des administrateurs à approuver l'entrée d'Oryon au capital de la SAS Atinéa

Sylvie DURAND : Dans le cadre du projet de reconversion du site Michelin, il a été décidé de mettre en place une filière d'excellence autour des énergies nouvelles et des mobilités innovantes. La création de la SAS Atinéa par les actionnaires de Michelin, d'Oryon, et de La Banque des territoires, marque la concrétisation de ce projet structurant pour le territoire. Conformément à la loi du 21 février 2022, il est nécessaire d'autoriser les élus administrateurs d'Oryon à voter l'entrée d'Oryon au capital de la SAS Atinéa.

Monsieur le Maire : « Je rappelle que Michelin avait investi plus de 70 millions d'euros sur le site en 2016, et que l'entreprise a ensuite décidé de fermer ses portes à La Roche-sur-Yon en 2019. A cette époque, plus de 680 emplois se sont retrouvés sur le carreau. Cependant, nous avons été rassurés très vite sur la possibilité du milieu économique d'absorber des emplois, puisqu'ils ont été intégrés assez rapidement – en étant accompagnés à la fois par Michelin et par l'Etat.

D'autre part, il a aussi fallu trancher très rapidement sur la destination de ce site, en lui donnant une orientation principale, Michelin cherchant à le louer ou à le commercialiser le plus rapidement possible. Au final, j'ai plaidé la cause auprès du PDG de Michelin pour que ces 20 hectares situés en entrée de Ville soient dédiés aux énergies nouvelles et renouvelables et aux mobilités innovantes. Le premier totem posé fut celui de Vendée Energie et du SyDev, qui ont proposé d'y créer une station multi-énergie électricité, hydrogène et gaz naturel vert pour distribuer des énergies fabriquées en Vendée – les panneaux photovoltaïques pour l'électricité, l'hydrogène à Bouin et le fruit de la méthanisation pour le GNV. Cet emblème a eu un succès retentissant, puisque des villes, des métropoles, des départements ou encore des sociétés viennent de toute la France pour visiter ce site.

Il ne nous restait plus qu'à construire les conditions pour que ce site puisse être occupé par des entreprises choisies à la fois par la Ville et l'Agglomération, ainsi que par Oryon, Michelin et les partenaires, pour alimenter cette destination, et c'est ce que nous avons fait avec Atinéa – acronyme réunissant Atlantique technopole, énergies nouvelles, innovation et automatisme. C'est donc Atinéa qui accueillera un ensemble d'entreprise travaillant dans ces domaines. Pour répondre au groupe écologiste, il ne faut pas uniquement parler d'énergie, d'écologie et d'environnement, il faut aussi avoir des ambitions et les placer au-dessus des contingences politiques. En effet, les choses ne peuvent pas fonctionner dès lors que l'on confie l'écologie à un parti politique. L'écologie est à tout le monde et c'est aujourd'hui un souci que tout le monde doit avoir en tête. Nous y travaillons donc à notre manière avec une véritable ambition économique, sociale et environnementale pour notre territoire. »

Question adoptée à l'unanimité par 28 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Jean-Pierre LELOUP.

18. Etude des déplacements Ville de La Roche-sur-Yon - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Convention de groupement de commandes

Malik ABDALLAH : En vue de la réalisation de prestations d'études, avec pour objectif la détermination d'une politique de déplacements sur le territoire de La Roche-sur-Yon, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes, afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public, ainsi que les tarifs proposés, pour effectuer les prestations suivantes :

- La réalisation de diagnostics circulatoires (voiture, marchandises, transports en commun) sur différentes zones de la ville et apporter des solutions aux problématiques relevées ;
- La modélisation du trafic sur les voies de la commune afin d'observer les impacts de fermetures de voies, changements de sens de circulation ou redistribution des flux.

Cette étude intègre un diagnostic des espaces publics pour permettre la prise en compte du futur réseau de transports en commun. Le plan de circulation s'oriente donc dans une vision intermodale.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

19. Procédure d'élaboration des Périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques - Avis de la commune

Malik ABDALLAH : Parallèlement à la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU), dont le projet a été arrêté lors de la séance du bureau communautaire du 1^{er} décembre 2022, La Roche-sur-Yon Agglomération, désormais compétente en matière de PLU, souhaite mettre en place des Périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques visant à remplacer les périmètres de 500 mètres autour des monuments historiques de la commune à l'aide d'un outil plus adapté aux enjeux patrimoniaux.

Le Conseil municipal est donc amené à émettre un avis sur les PDA proposés sur son territoire.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

20. Dénomination des voies et des espaces publics

Bernard QUENAULT : Après proposition de la commission de dénomination des voies et des espaces publics lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de dénomination concernant des voies situées sur les lotissements Eclasia Parc, la Brossardière, Les Petites Bazinières, Les Jardins Yonnais, et également sur la nouvelle voie située entre la rue du Général Larminat et la rue de l'Atlantique, et le passage entre la Place de la Mutualité et la rue Abbé Martineau.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

21. Modifications de domanialité - Déclassements d'emprises foncières non bâties - Rue des sables et impasse de l'île d'Elbe

Malik ABDALLAH : La Ville souhaite valoriser des parcelles de foncier nu, inoccupées, cadastrées DT 170 rue des Sables et AE 212 impasse de l'île d'Elbe. En effet, la procédure préalable de déclassement est obligatoire afin de faire sortir un bien du domaine public, qui par nature demeure imprescriptible et inaliénable, empêchant donc sa cession.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces déclassements du domaine public.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

22. Cession au profit de Podeliha et SCCV la parenthèse d'un délaissé d'espace vert impasse de l'île d'Elbe

Malik ABDALLAH : Le Groupe Duret et Podeliha souhaitent réaliser un projet immobilier intergénérationnel rue Gaston Ramon. Celui-ci est conditionné par l'acquisition d'une emprise foncière non bâtie d'une superficie d'environ 70 mètres carrés sise impasse de l'île d'Elbe, correspondant à un délaissé d'espace vert.

Le Conseil municipal est appelé à approuver sa cession au profit de Podeliha et la SCCV La Parenthèse à l'euro symbolique, avec dispense de paiement.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

23. Cession foncière au profit de la société Atlantic - Délibération complémentaire

Malik ABDALLAH : Atlantic Industrie, fabricant d'appareils électroménagers implanté sur différents sites à La Roche-sur-Yon, souhaite acquérir une emprise foncière communale située rue Monge, afin de développer son activité électronique *in situ*. Le Conseil municipal s'est d'ores et déjà prononcé sur la cession d'un ensemble immobilier, et doit à présent approuver la constitution de servitudes tous

réseaux. La prise en charge, en totalité ou partiellement, des frais annexes liés à cette cession, est estimée à 23 000 euros H.T., par Atlantic Industrie.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

24. PRIR de la Vigne-aux-Roses - Cession d'une emprise foncière au profit de Vendée Habitat afin de reconstituer l'offre de logements

Malik ABDALLAH : Le Programme d'intérêt régional (PRIR) de la Vigne aux Roses, réalisé en partenariat avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), est un projet urbain et social qui permettra à terme d'améliorer le cadre de vie et le logement des 1 100 habitants de ce quartier prioritaire de la Vigne aux Roses. Une opération de déconstruction, puis de reconstruction de 16 logements sociaux (dix PLAI + six PLUS) conduite par Vendée Habitat, en lien étroit avec la ville de La Roche-sur-Yon a été actée. Afin de reconstituer l'offre de logements conformément au protocole ANRU, un premier gisement foncier a été cédé par la Ville à Vendée Habitat permettant la construction de dix logements. Le deuxième gisement a été identifié, et doit être cédé à Vendée Habitat pour la construction des logements manquants.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

25. PRIR de la Vigne-aux-Roses - Acquisition d'une emprise foncière située à la Marronnière auprès de la société Oryon

Malik ABDALLAH : Le Programme d'intérêt régional (PRIR) de la Vigne aux Roses, réalisé en partenariat avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), est un projet urbain et social qui permettra à terme d'améliorer le cadre de vie et le logement des 1 100 habitants de ce quartier prioritaire de la Vigne aux Roses. Une opération de déconstruction puis de reconstruction de 16 logements sociaux (dix PLAI + six PLUS) conduite par Vendée Habitat, en lien étroit avec la ville de La Roche-sur-Yon a été actée. Afin de reconstituer l'offre de logements conformément au protocole ANRU, un premier gisement foncier a été cédé par la Ville à Vendée Habitat permettant la construction de dix logements. Le deuxième gisement a été identifié et doit être acquis auprès d'Oryon avant de le céder à Vendée Habitat.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

26. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Le centre-ville de la Roche-sur-Yon est en plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel-de-Ville et d'Agglomération) sont les témoins d'une nouvelle dynamique du centre-ville.

En complément, afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi réuni le 9 Janvier 2023 a examiné deux nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 14 000 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal l'approbation de ces deux demandes de subvention.

Question adoptée à l'unanimité par 33 voix pour.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Malik ABDALLAH et Madame Aurore RAVEZ.

27. Production horticole du lycée Nature - Convention de partenariat

Françoise BOUET : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention de partenariat entre l'établissement public local d'enseignement et de la formation professionnelle agricole (Lycée nature de La Roche-sur-Yon et la Ville de La Roche-sur-Yon). Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'apprentissage des productions horticoles, et prévoit la mise à disposition d'espaces avec serres municipales pour la réalisation de travaux pratiques.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

28. Territoire engagé pour la nature (TEN) - Présentation du plan d'actions et sollicitation de financements

Anne AUBIN-SICARD : Le dispositif national « Territoires engagés pour la nature », animé par le Collectif régional Biodiversité (constitué de la Région, de la DREAL, de l'Office français de la biodiversité, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et des départements), a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités (EPCI) et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité, et de favoriser l'engagement des dits territoires pour la nature.

La région Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers un dispositif unique : le Contrat Nature. Ce contrat est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions prévues sur trois ans. La subvention accordée par la Région pourra atteindre 350 000 euros H.T. par projet, avec un taux d'aide régionale de 50 % maximum.

Dans ce cadre, un programme d'actions « Territoires engagés pour la nature » porté par La Roche-sur-Yon Agglomération, les communes du territoire et d'autres partenaires territoriaux a été retenu par les membres du Collectif régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité.

Ce programme d'actions a été construit à l'échelle communautaire. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les actions retenues sous maîtrise d'ouvrage communale.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

29. Rapport annuel des actions réalisées en 2022 dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées

Patricia LEJEUNE : L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoient que la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée.

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation qui laisse entrevoir toutes les actions qui ont été menées. Bravo donc à Madame Lejeune et à son équipe. Je rappelle que nous avons appuyé la politique municipale sur l'accessibilité et le handicap dès 2014, en mettant en place un véritable effort financier, dont nous voyons aujourd'hui les résultats. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

30. Projet culturel de territoire 2023-2029

Maximilien SCHNEL : Le Projet culturel de territoire (PCT) est un document cadre pour conduire une politique publique en matière culturelle sur le territoire de la Roche-sur-Yon. Il cadre à la fois l'action existante de la Direction des affaires culturelles et propose de nouvelles pistes d'action. Le document soumis se décline de 2023 à 2029.

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation et bravo pour le travail réalisé à la fois par les élus et les services, ainsi que par tous les acteurs culturels qui se sont prêtés volontiers à cet exercice. Cet important travail sera finalement un guide qui nous sera extrêmement pratique à tous. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

31. Conventions de partenariat et mécénat - « La Bicentenaire » 2023

Béatrice BICHON-BELLAMY : La Bicentenaire est un événement sportif, convivial et familial pour sportifs professionnels ou amateurs de tout âge. Différentes entreprises souhaitent être associées aux côtés de la Ville pour en assurer la réussite et soutenir cet événement emblématique de notre territoire, en répondant favorablement à la demande de partenariat. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions jointes à la présente délibération.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

32. Rénovation du stade d'athlétisme Jules Ladoumègue - Approbation du nouveau programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

Sébastien ALLAIN : Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de la Roche-sur-Yon accompagne les associations et les différents acteurs sportifs de son territoire par la mise à disposition d'infrastructures nécessaires au développement des pratiques sportives. Compte tenu de l'usure du stade d'athlétisme actuel et de son déclassement, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite rénover cette piste et ses équipements annexes, afin de permettre :

- Un classement fédéral au niveau national ;
- Un usage en scolaire avec l'accueil des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des post bac.

Ce projet comprend :

- La rénovation complète du revêtement de la piste d'athlétisme et de son fond de forme ;
- La transformation du terrain de football actuel en espace dédié uniquement à la pratique de l'athlétisme ;
- La mise en conformité de l'éclairage du stade ;
- Le remplacement et la rénovation de l'ensemble des ateliers (course, saut, lancer).

La rénovation du bâtiment tribune/vestiaires, voire l'ajout de bâtiments modulaires, fera l'objet d'une étude complémentaire. Le nouvel équipement sportif devra s'intégrer dans la rénovation en cours du quartier, et notamment le développement de la ZAC Sully à proximité directe du site.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

33. Contrats de valorisation de l'image de sportifs de haut niveau - Mélissa Osouf et Romain Mornet

Sébastien ALLAIN : La ville de la Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir les parcours de Madame Mélissa OSOUF, yonnaise et sportive de haut niveau en boxe thaï, plusieurs fois sacrée championne de France et sélectionnée en Équipe de France Élite, et de Monsieur Romain MORNET, yonnais et athlète de demi-fond, sélectionné en 2022 pour les championnats d'Europe.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

34. Programme prévisionnel 2023 de l'action internationale et européenne de la ville de la Roche-sur-Yon

Philippe PORTÉ : La ville de La Roche-sur-Yon développe une politique d'action internationale se traduisant par des projets de coopération avec ses villes partenaires étrangères et des actions de sensibilisation et d'animation, en lien avec l'ouverture sur le monde et la citoyenneté européenne programmées tout au long de l'année.

La ville de La Roche-sur-Yon propose également un lieu ouvert au public, dédié aux questions internationales, labellisé par la Commission européenne centre d'information Europe direct Vendée. L'ensemble de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2023 relatif à l'action internationale et européenne de la municipalité yonnaise.

Monsieur le Maire : « Merci pour cette présentation. Concernant Tambacounda, notre délégation a été particulièrement touchée par l'accueil exceptionnel et sympathique que nous avons reçu. Nous sommes ainsi revenus avec une somme d'émotions supplémentaires qui nourrira encore plus nos futures relations internationales. L'ambassadeur nous a également accordé un très long entretien, et ce dernier a immédiatement accepté notre proposition pour La Joséphine. L'ambassade de France à Dakar courra donc aux couleurs de La Joséphine à la date prévue. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : « Je cède à présent la parole à Monsieur ABDALLAH pour évoquer les neuf années d'expérience au sein du secteur de l'urbanisme, qui sera donc repris de main de maître par Monsieur LEFEBVRE. »

Malik ABDALLAH : « Merci Monsieur le Maire. C'est en effet mon dernier Conseil municipal en tant qu'adjoint à l'urbanisme. Cela fait maintenant neuf ans que j'ai été élu dans cette fonction, et vous savez à quel point je me suis investi avec passion dans cette délégation. Le fait de quitter ce secteur était un choix difficile pour moi, mais il faut aussi savoir prendre les opportunités lorsqu'elles se présentent. D'autre part, j'ai aussi été très touché par l'opposition, car j'estime avoir tout fait depuis que je suis élu pour éviter toutes ces incompatibilités. Cependant, je pars aussi le cœur léger, car nous avons réalisé énormément de choses en neuf ans, d'autant que l'urbanisme touche toutes les délégations, et que ce service travaille finalement avec tous les élus.

Parmi les différents dossiers, je pense notamment à la requalification du Bourg-sous-La Roche et des Halles, à l'ensemble des projets de centre-ville dans lesquels nous avons accueillis de nombreux habitants, à l'écoquartier de la Gare, aux requalifications des quartiers de la Brossardière et de la Marronnière, au PRIR de la Vigne aux Roses, à la fin de l'ANRU et à la requalification du quartier des Forges, auxquels s'ajoutent des sujets de l'Agglomération comme le quai M et le Cap, ou encore le cinéma le Concorde, sans oublier les équipements sportifs Jean Roy et Malraux – et j'en passe. Beaucoup de travail a ainsi été réalisé dans l'ensemble des délégations. J'en suis aujourd'hui très fier, d'autant que j'ai aussi finalisé l'ensemble des documents d'urbanisme importants du territoire, dont le PLU et le PLH. D'ailleurs, c'est pour cette raison que j'ai demandé à Monsieur le Maire de me retirer mes délégations après le vote de ces deux plans, puisque nous avons validé le PLU au dernier Conseil municipal, et que nous validerons le PLH lors du prochain Conseil d'agglomération. Ces deux plans nous permettront d'avoir une vision sur les dix prochaines années, puisque nous avons beaucoup critiqué l'ancienne municipalité sur le fait qu'elle n'en avait aucune en 2014 et qu'elle n'avait aucun projet.

Au final, nous avons pu aménager la Ville comme nous le souhaitions, car rien n'était prévu dans tous les projets que je viens de vous citer. Certes, il y aura toujours des évolutions, mais il faut bien comprendre que les aménagements de La Roche-sur-Yon sont désormais dessinés pour les dix

prochaines années. Je pense notamment à l'extension de trois nouveaux quartiers (la Brossardière, la Marronnière et La Pairette sur la rue Mazurelle), à l'arrivée de 300 logements près de Bernis Trucks, au secteur Eclasia parc, au chantier de la zone Sully que nous lancerons en 2027, avec la rénovation du stade et la création d'équipements culturels et sportifs, à la poursuite du chantier du Bourg-sous-La Roche, à l'ouverture de la carrière des Coux, à la requalification du quartier de La Garenne, à la rénovation des logements du quartier de la Liberté, à la requalification du quartier de Saint-André d'Ornay, ou encore aux évolutions des quartiers de la Malboire et des Oudairies, sans oublier le rapprochement de Montessori et de Victor Hugo.

Pour ma part, j'ai essayé de faire participer les élus au maximum sur l'ensemble de ces projets en les informant des chantiers sur la Ville, et d'informer et de faire participer au maximum les habitants. Je suis en effet le premier à vouloir la tenue de réunions publiques, et j'ai toujours dit qu'il ne fallait pas avoir peur de rencontrer les habitants pour débattre avec eux. D'ailleurs, nous l'avons encore fait hier et avant-hier pour l'écoquartier de la Gare. Au final, j'espère donc avoir impulsé une véritable dynamique en matière d'aménagement, et souhaite plein de réussites à Monsieur Lefebvre, qui s'est déjà très bien imprégné des dossiers. Enfin, je remercie également Monsieur Bouard de m'avoir confié la délégation de l'urbanisme à l'âge de 26 ans, ce que beaucoup n'auraient pas fait. D'ailleurs, les premières années n'ont pas été évidentes, car j'ai dû m'imposer vis-à-vis de l'extérieur et vis-à-vis de toute l'équipe. Je remercie aussi Monsieur le Maire de m'avoir confié une nouvelle délégation, celle de la mobilité et des déplacements, qui sont d'ores et déjà les thématiques de demain, et pour lesquelles il y a là aussi beaucoup de choses à faire. Une page se tourne pour moi, et une nouvelle s'ouvre pour les trois prochaines années, puisque je reste toujours élu. »

Monsieur le Maire : « Je confirme tout ce qui vient d'être dit, et il est vrai qu'il faut parfois une petite dose d'inconscience pour nommer un élu de 26 ans à un poste de responsabilités aussi important. Je ne l'ai jamais regretté, d'autant que Monsieur ABDALLAH dit ce qu'il a à dire, ce qui est toujours beaucoup plus agréable que de faire de multiples contorsions. D'ailleurs, j'ai très mal pris l'intervention de Monsieur IBARRA en début de séance, car on ne peut pas mettre indûment les gens en cause, ainsi que leur honnêteté ou encore leur famille, surtout lorsqu'une personne est entièrement dévouée au service de la Collectivité depuis neuf ans. On ne peut pas affirmer de tels propos diffamants, donnés par un journal dont tout le monde connaît aujourd'hui la teneur et le manque de sérieux. Je pense que l'opposition a franchi un pas lamentable et méprisable, et toutes celles et ceux qui nous regardent ou qui sont présents ce soir doivent comprendre qu'on ne peut pas laisser passer ce genre de chose. C'est une honte, c'est méchant et mal poli et c'est malhonnête. Pour moi, l'opposition a franchi ce soir une ligne rouge. Je tenais à le dire de façon solennelle.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, je vous propose à présent de passer à la lecture de la question orale déposée par l'opposition, dont Madame MONTALÉTANG vous apportera la réponse. »

35. Question orale déposée par les groupes « Engageons-nous » et « Ecologie et solidarités » relative aux personnes en situation de grande précarité

« Le lundi 15 janvier dernier, notre Ville a connu un drame, puisqu'une personne sans domicile est morte place Napoléon. Cette situation a été médiatisée, mais d'autres personnes dans des situations de précarité intense meurent dans l'anonymat.

Cette situation reflète un mal qui gangrène notre société. Des gens, à force de ne trouver que des lourdeurs administratives (portes closes, renvoi de service en service, absence de réponse à leurs problèmes de logement, de santé ou délais de réponse démesurés) s'effacent de la société et n'en attendent plus rien, et s'installent dans une logique d'auto-exclusion. Et alors, malgré la sollicitude des passants, l'investissement des travailleurs sociaux et des bénévoles, ainsi que des structures et associations caritatives, ces personnes ne sont plus en capacité de recevoir leur soutien. Elles ne sont plus en mesure d'imaginer d'autres situations pour elles-mêmes, elles n'identifient même plus le danger dans lequel elles sont et n'ont plus aucune plainte, il est trop tard.

Pour éviter cela, c'est très en amont de ces impasses qu'il faut intervenir. La première des urgences est la mise à l'abri des personnes sans domicile, sans forcément les contraindre à traverser le département, dans des endroits parfois isolés de toutes commodités. Le constat des manques en la matière est déjà

criant dans notre ville. Or, tout récemment des solutions d'hébergement d'urgence ont été mises en péril par manque de soutien des institutions

La Roche-sur-Yon a longtemps été pionnière dans sa politique sociale. Aussi, mettre les moyens de la Collectivité pour soutenir les plus fragiles doit redevenir une priorité. Nous constatons malheureusement que la commission n° 3, dont les prérogatives sont entre autres la santé, la solidarité et la prévention, ne se saisit pas de ces sujets. En décembre, elle ne contenait aucune délibération, et se montre juste informative sur l'unique sujet du handicap pour ce Conseil.

Sans faire référence au sempiternel renvoi de compétences sur tel ou tel niveau administratif, et face aux insuffisances manifestes dans notre Ville, quelle politique la majorité mène-t-elle en la matière pour mettre à l'abri rapidement de manière adaptée et digne toutes les personnes isolées et les familles concernées ? »

Sophie MONTALÉTANG : « Monsieur le Maire, je vais effectivement répondre à cette question orale de l'opposition, même si je répons à des chaises vides.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur la situation de cette personne dont il est question au début de la question orale. Evidemment, cette situation dramatique nous heurte profondément, et nous souhaitons qu'elle ne se reproduise plus jamais. Néanmoins, je voudrais contredire les propos de l'opposition, puisque sans entrer dans le détail de la situation pour des questions de vie privée, le service de la médiation sociale suivait cette personne de manière extrêmement régulière (plus qu'hebdomadaire). De plus, il y avait des échanges assez réguliers entre les services de la médiation sociale, les services sociaux et les partenaires sociaux qui la suivaient, et notamment avec Vista. Sachez que cette personne refusait catégoriquement ces derniers mois l'hébergement d'urgence du 115, et qu'elle ne souhaitait plus aller à la Maison d'accueil de jour (MAJ) gérée par Vista depuis l'été dernier. Elle refusait également toute autre forme d'aide ces derniers mois. Cela étant, une entrée en CHRS paraissait enfin possible pour ce monsieur après la réunion de la SAO du 3 janvier dernier, au cours de laquelle la Ville était partie prenante. Malheureusement, il était trop tard. Encore une fois, le service de médiation sociale a été très attentif à cette situation qu'il jugeait effectivement très inquiétante, et qui se dégradait d'un point de vue sanitaire. Pour autant, le lien avec cette personne est resté maintenu en permanence, et nous regrettons fortement cette issue dramatique.

Au-delà de cette situation individuelle, la question portait sur la situation globale et sur les politiques que nous menons sur ce champ. Tout d'abord, il est fait état du refus du « sempiternel renvoi de compétences ». A c propos, il est assez facile de poser une question en refusant d'emblée la réponse, qui pourtant est une réponse légale. En effet, que l'opposition le veuille ou non, c'est bien l'Etat qui est en charge de la compétence de l'hébergement d'urgence, et non la Ville. Ne lui en déplaise, nous n'avons donc pas vocation à nous substituer au détenteur de cette compétence, ni vocation à gérer nous-même du logement d'urgence. Cependant, je rejoins certains des propos, sur le fait que le nombre de places en hébergement d'urgence est très largement insuffisant sur le territoire yonnais, et même de manière globale sur le territoire vendéen. C'est en effet le département de la Région qui en a le moins, alors même qu'il existe un véritable besoin. Nous le regrettons fortement et la Ville a d'ailleurs exprimé ce fait à plusieurs reprises. Cela étant, et même si nous n'avons pas la compétence pour gérer l'hébergement d'urgence, nous réalisons beaucoup d'autres missions sur cette thématique. J'y reviendrai ensuite.

Sur le fait que « la commission n° 3 ne se saisisse pas de ce sujet », et qu'il n'y avait pas de délibération en décembre sur cette question, je rappelle que les commissions ont vocation par nature à étudier des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal suivant. Cela signifie donc que tous les sujets ne passent pas en délibération. En effet, dois-je rappeler que certaines matières en droit des collectivités font l'objet de beaucoup plus de délibérations que d'autres ? Je pense par exemple à l'urbanisme. De même, dois-je rappeler que certaines décisions des collectivités se concrétisent par d'autres choses que des délibérations ? Je pense aux arrêtés, aux procès-verbaux, aux courriers, ou encore aux décisions du Maire. Enfin, dois-je rappeler qu'il existe aussi une entité juridique dédiée aux questions sociales qui s'appelle le CCAS, et qui délibère par son Conseil d'administration ? Alors oui, il s'agit d'un domaine donnant lieu à peu de délibérations de la Ville, mais qui pour autant n'empêche en rien l'action.

Par ailleurs, j'aimerais souligner une logique assez surprenante, puisque l'opposition reproche régulièrement au Maire ses pseudos communication, et considère que nous ne faisons rien lorsque nous ne communiquons pas. Je rappelle que la question de fond est la suivante : « quelle politique la majorité mène-t-elle en la matière pour mettre à l'abri rapidement de manière adaptée et digne toutes les personnes isolées et les familles concernées ? » Tout d'abord, et je le redis à nouveau, nous n'avons pas vocation à nous substituer au détenteur de la compétence de l'hébergement d'urgence. Par ailleurs, voici une liste non exhaustive, mais suffisamment étayée, de ce que nous réalisons en lien avec l'hébergement d'urgence et le logement :

- La Ville met à disposition de certaines associations des logements tampons pour éviter justement d'avoir des personnes ou des familles à la rue ;
- La Ville subventionne de plus en plus largement diverses associations intervenant dans le champ social, dont certaines proposent de l'hébergement d'urgence – je pense par exemple à Vista ou à SOS Femmes –, tandis que d'autres permettent l'accès au droit ou à l'aide alimentaire ;
- La Ville accompagne les demandeurs de logement social, et assure une présence en commission d'attribution des logements pour appuyer ces dossiers ;
- La Ville propose un accompagnement en termes de prévention des expulsions pour éviter justement que des personnes se retrouvent à la rue. Nous siégeons par exemple en Capex, commission ayant vocation à éviter les expulsions ;
- La Ville met à disposition de l'Etat – qui finance – et de Vista – qui gère –, le foyer d'urgence Guérin, qui, contrairement aux propos récemment entendus, n'est pas dans un état indigne, puisque nous y avons réalisé des travaux et que nous avons même meublé certains biens à neuf ;
- La Ville met deux logements à disposition de déplacés ukrainiens ;
- La Ville favorise l'accès au microcrédit social, qui permet de financer aussi des projets d'accès au logement ;
- La Ville lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- La Ville coordonne l'aide alimentaire et propose des permanences sociales au sein des épiceries solidaires, ce qui permet d'accompagner les personnes de manière plus large ;
- La Ville travaille quotidiennement sur le terrain en lien avec tous les acteurs du territoire, via le service de médiation sociale qui réalise un travail remarquable auprès des publics précaires ;
- La Ville est en lien avec les services de l'Etat en charge de la compétence d'hébergement d'urgence, et avons régulièrement des échanges avec eux sur ces sujets ;
- Le CCAS délivre chaque jour des aides financières ;
- Le CCAS propose une domiciliation, et donc un accompagnement pour favoriser l'accès au droit des personnes sans résidence stable (environ 350 à ce jour) ;
- L'Agglomération finance en partie des travaux en cours, en vue de l'ouverture d'une halte de nuit destinée aux familles située boulevard Louis Blanc ;
- L'Agglomération abonde le FSL (Fonds de solidarité logement), qui permet notamment de favoriser l'accès au logement des plus modestes, et règle le dépôt de garantie et le premier loyer.

Voilà donc tout ce que nous faisons en matière sociale auprès des Yonnais les plus précaires, avec un engagement remarquable au quotidien des travailleurs sociaux.

D'une manière plus générale, je pense que cette question mériterait un peu plus de hauteur à mon sens, car il n'y a pas que les services sociaux qui traitent de ces questions. Je citerai notamment en termes de politique multi-sectorielle l'insertion et la politique de la Ville, bien évidemment la politique de l'habitat et du logement social, la rénovation urbaine ou encore l'importante subvention versée par la Ville à l'AMAQY pour l'animation de la vie sociale, et qui a aussi vocation à participer à cet objectif.

Pour conclure, j'aimerais revenir sur l'injonction de l'opposition « mettre les moyens de la Collectivité pour soutenir les plus fragiles doit redevenir une priorité ». Soutenir les plus fragiles est justement une priorité au regard de tout ce que je viens de vous lister, et soyez certains que nous sommes très attentifs à cette problématique. »

Monsieur le Maire : « Merci pour cette formidable réponse. Il est tellement facile de fustiger lorsqu'on n'est pas aux affaires ! Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une excellente soirée. Je vous donne rendez-vous le 6 avril pour notre prochain Conseil municipal. »

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 19 heures 30.

Le Maire,
Luc BOUARD



Le Secrétaire,
Dominique GUILLET